

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

**Aménagement d'un méandre du Tarn
à St-Hilarin,
commune de Rivière-sur-Tarn :
Déclaration d'Utilité Publique (DUP)**

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6 :

**Négociation avec les consorts Aigouy, propriétaires de la
parcelle F 628, commune de Rivière-sur-Tarn**

Pièce 1 : Correspondances avec les consorts Aigouy

Pièce 2 : Attestation de non-présence des Consorts Aigouy au rendez-vous du 15/11/2022.

Pièce 3 : Délibération du Bureau de la Communauté de communes de Millau Grands Causses
n° 2022 01 BUR 006 en date du 30 mars 2022, relative aux acquisitions foncières.



Millau Grands Causses
Communauté de Communes

Millau, le 24 Octobre 2012

Nos Réf : FF/DC
N°: 667 /2012(U-3)

Monsieur Frédéric AIGOUY
Rue des hauts de Vivier
12100 MILLAU

Objet : Acquisition parcelle en bordure du Tarn à Rivière sur Tarn

Monsieur,

Le 4 Octobre dernier, nous avons souhaité vous rencontrer et nous tenons à vous remercier d'avoir répondu favorablement à notre invitation. Lors de cette entrevue, nous vous avons proposé d'acquérir la parcelle n°628, vous appartenant en indivision, d'une surface de 3370 m², située en bordure du Tarn sur la commune de Rivière-sur-Tarn au lieu dit St-Hilarin, au prix de 2 700€ (soit 0,8 € /m²),

Nous vous avons fait une offre de prix tenant compte de la situation de cette parcelle Au regard du Plan Pluriannuel de Gestion des berges et du lit du Tarn, elle fait partie intégrante d'une zone jugée prioritaire afin de restaurer un espace de divagation du lit de la rivière. Située au sein même d'un méandre, elle contribue à l'extension des crues.

Les possibilités d'utilisation de ce terrain sont en effet de ce fait très limitées sur le plan de l'urbanisme. A la fois le classement en zone naturelle de la commune (PLU) et la vulnérabilité face aux inondations (PPRI) imposent des contraintes très fortes sur l'utilisation qui peut en être faite.

Comme convenu lors de cette entrevue, nous sommes dans l'attente d'une contre-proposition de votre part.

Vous remerciant de toute l'attention que vous portez à notre demande, je reste avec mes collaborateurs, à votre entière disposition pour tous renseignements nécessaires.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.





Millau Grands Causses
Communauté de Communes

Millau, le 23 Janvier 2014

Nos Réf : FF/DC
N°:/2014

Monsieur Frédéric AIGOUY
707 Rue des hauts de Vivier
12100 MILLAU

LRAR

Objet : Acquisition parcelle en bordure du Tarn à Rivière sur Tarn

Monsieur,

Dans le cadre de nos projets de restauration de l'espace de mobilité du Tarn, intégré dans le PPG approuvé par le conseil de communauté, nous avons souhaité privilégier une intervention sur le site de St Hilarin sur la commune de Rivière sur Tarn.

Cette opération d'envergure nécessite des acquisitions foncières.

Nous vous avons proposé d'acquérir la parcelle n°628, vous appartenant en indivision, d'une surface de 3370 m², située en bordure du Tarn sur la commune de Rivière-sur-Tarn au lieu dit St-Hilarin, au prix de 2 700€ (soit 0,8 € /m²),

Les possibilités d'utilisation de ce terrain sont en effet de ce fait très limitées sur le plan de l'urbanisme. A la fois le classement en zone naturelle de la commune (PLU) et la vulnérabilité face aux inondations (PPRI) imposent des contraintes très fortes sur l'utilisation qui peut en être faite.

Nous sommes toujours dans l'attente d'une contre-proposition de votre part.

Mes services et plus particulièrement Jean-Jacques CHARLES, restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MILLAU
MILLAU
(Aveyron)
Thierry TERRAL
Vice-président délégué
à l'environnement




Millau Grands Causses
Communauté de Communes

Millau, le 7 Décembre 2015

Nos Réf : FF/SP
N°: 760/2015 (U-3)

Monsieur AIGOUY Frédéric
707 Rue des hauts de Vivier
12100 MILLAU

Objet : Acquisition d'une parcelle et d'un bâtiment en bordure du Tarn à Rivière-sur-Tarn

Monsieur,

Dans le cadre de ses missions de protection de l'environnement, la Communauté de Communes Millau Grands Causses a élaboré un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des berges et du lit du Tarn. Ce document a comme objectif d'organiser, sur les 10 ans à venir, la gestion des berges du Tarn sur l'ensemble de son territoire.

Parmi les actions envisagées, la reconquête d'espaces comblés fait partie des priorités. Les travaux prévus permettront de redonner à la rivière un espace naturel de mobilité favorisant l'écoulement des eaux et limitant les impacts des crues.

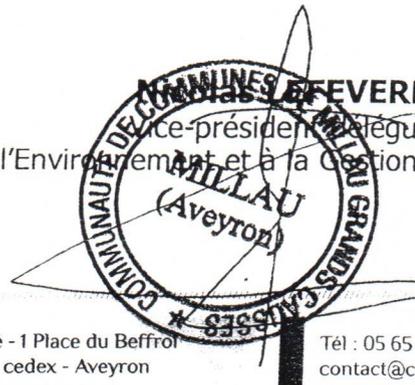
Vous êtes propriétaire d'une parcelle cadastrée section F n° 628 et d'un bâtiment.

La Communauté de Communes a pu évoquer avec vous de vive voix l'acquisition de votre bien et nous vous proposons son achat pour un montant global de 9 000 €. Cette proposition comprend la parcelle et le bâtiment dépourvu de sa toiture. Nous attirons votre attention sur la nécessité de stocker dans un lieu approprié les matériaux issus de la dépose de la couverture en amiante du bâtiment.

Mes services et plus particulièrement Florian FERGEAULT (06 21 48 32 68, f.fergeault@cc-millaugrandscausses.fr), restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

M. J. BEVERE
Vice-président délégué
à l'Environnement et à la Gestion des déchets





Millau Grands Causses
Communauté de Communes

Millau, le 28 janvier 2016

Nos Réf : FF/KJ
N°: 61/2016 (U-3)

Monsieur AIGOUY Frédéric
707, Rue des Hauts de Vivier
12100 MILLAU

Objet : Acquisition d'une parcelle et d'un bâtiment en bordure du Tarn à Rivière-sur-Tarn

Monsieur,

Par courrier du 7 décembre 2015, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses vous a fait une proposition d'achat d'une parcelle cadastrée section F n° 628 et d'un bâtiment.

Nous avons pu évoquer de vive voix la cession de cette parcelle en indivision et nous vous confirmons son achat pour un montant global de 9 500 €. Cette proposition comprend la parcelle et le bâtiment dépourvu de sa toiture dont les frais de dépose et d'évacuation seront assurés par vos soins.

Mes services et plus particulièrement Mr Florian FERGEAULT (06 21 48 32 68, f.fergeault@cc-millaugrandscausses.fr), restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Cordialement

Nicolas LEFEVERE
Vice-président Délégué
à l'Environnement et à la Gestion des déchets





Millau Grands Causses
Communauté de Communes

Millau, le 10 juillet 2017

Nos Réf : FF/IA
N°: 0372/2017 (U-3)

Monsieur AIGOUY Frédéric
707, Rue des Hauts de Vivier
12100 MILLAU

Objet : Acquisition d'une parcelle et d'un bâtiment en bordure du Tarn à Rivière-sur-Tarn

Monsieur,

La Communauté de communes porte un projet ambitieux de requalification du méandre de Saint-Hilarin dont l'objectif est de redonner au Tarn son espace de mobilité. Pour mener à bien ce projet, la Communauté de communes procède aux acquisitions foncières nécessaires, et vous nous avez confirmé votre accord en mai 2016 pour la vente de la parcelle n° 628 section F et d'un bâtiment vous appartenant.

Le conseil de la Communauté a délibéré favorablement dans ce sens et nous avons transmis à Maître VERGELY l'ensemble des éléments pour qu'elle procède à la rédaction de l'acte de vente.

Depuis et malgré de nombreuses relances de sa part et de nos services, son étude se trouve dans l'impossibilité de procéder à la signature de l'acte en l'absence de l'état des risques naturels, miniers et industriels et de la régularisation de la situation fiscale du bien.

Aussi je vous saurais reconnaissant de bien vouloir transmettre à Maître VERGELY ces éléments.

Compte tenu de l'importance de ce dossier et des financements d'ores et déjà mobilisés par notre collectivité nous souhaitons aboutir rapidement et nous ne nous interdisons pas en cas de blocage, le recours à une procédure de DUP.

Mes services et plus particulièrement Monsieur Florian FERGEAULT (tél.06.21.48.32.68, email : f.fergeault@cc-millaugrandscausses.fr), restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie pour votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Hubert GRANIER

Vice-président délégué à l'Environnement





Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 3 février 2022

Nos Réf. : FF/JJC

Monsieur Sylvie AIGOUY
707A rue Les Hauts du Vivier,
12100 Millau

N° : CCMGCCS202200044

Objet : Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn

Madame,

Vous êtes propriétaire en indivision d'une parcelle cadastrée section F 628 et d'un bâtiment sur la commune de Rivière-sur-Tarn. Vous avez échangé à de nombreuses reprises avec mes services et un premier accord de vente a été conclu en mars 2016 pour un montant de 9500€.

Pour faire suite aux dernières discussions et à la prise en compte de votre demande je vous confirme la volonté d'acquisition de votre parcelle et du bâtiment par la Communauté de communes Millau Grands Causses pour un montant de 9500€ et une révision du prix à hauteur 1,5% pendant 3 ans. Le montant total proposé pour cette acquisition s'élève donc à **10 500€** pour 3370 m².

Après accord formel de votre part sur l'acceptation de ce prix de vente, il sera nécessaire pour chacune des parties de réaliser les démarches nécessaires pour une signature avant la fin du 1^{er} semestre 2022. Ainsi, nous vous invitons à vous rapprocher de votre notaire pour formaliser cet achat dès que possible, nous en ferons de même.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn amont



Copie à Frederic et Philippe Aigouy



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 3 février 2022

Nos Réf. : FF/JJC

Monsieur Philippe AIGOUY
1 rue du colonel Arnaud BELTRAME
13420 GEMENOS

N° : CCMGCCS202200044

Objet : Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn

Monsieur,

Vous êtes propriétaire en indivision d'une parcelle cadastrée section F 628 et d'un bâtiment sur la commune de Rivière-sur-Tarn. Vous avez échangé à de nombreuses reprises avec mes services et un premier accord de vente a été conclu en mars 2016 pour un montant de 9500€.

Pour faire suite aux dernières discussions et à la prise en compte de votre demande je vous confirme la volonté d'acquisition de votre parcelle et du bâtiment par la Communauté de communes Millau Grands Causses pour un montant de 9500€ et une révision du prix à hauteur 1,5% pendant 3 ans. Le montant total proposé pour cette acquisition s'élève donc à **10 500€** pour 3370 m².

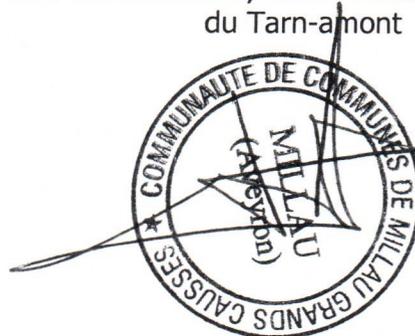
Après accord formel de votre part sur l'acceptation de ce prix de vente, il sera nécessaire pour chacune des parties de réaliser les démarches nécessaires pour une signature avant la fin du 1^{er} semestre 2022. Ainsi, nous vous invitons à vous rapprocher de votre notaire pour formaliser cet achat dès que possible, nous en ferons de même.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont



Copie à Sylvie et Philippe Aigouy



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 3 février 2022

Nos Réf. : FF/JJC
N° : CCMGCCS202200044

Monsieur AIGOUY Frédéric
689, Rue des Hauts Vivier
12100 MILLAU

Objet : Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn

Monsieur,

Vous êtes propriétaire en indivision d'une parcelle cadastrée section F 628 et d'un bâtiment sur la commune de Rivière-sur-Tarn. Vous avez échangé à de nombreuses reprises avec mes services et un premier accord de vente a été conclu en mars 2016 pour un montant de 9500€.

Pour faire suite aux dernières discussions et à la prise en compte de votre demande je vous confirme la volonté d'acquisition de votre parcelle et du bâtiment par la Communauté de communes Millau Grands Causses pour un montant de 9500€ et une révision du prix à hauteur 1,5% pendant 3 ans. Le montant total proposé pour cette acquisition s'élève donc à **10 500€** pour 3370 m².

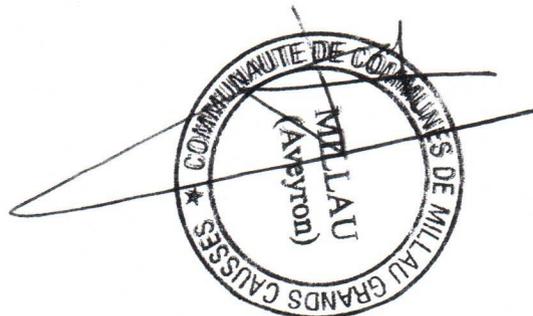
Après accord formel de votre part sur l'acceptation de ce prix de vente, il sera nécessaire pour chacune des parties de réaliser les démarches nécessaires pour une signature avant la fin du 1^{er} semestre 2022. Ainsi, nous vous invitons à vous rapprocher de votre notaire pour formaliser cet achat dès que possible, nous en ferons de même.

Mes services et plus particulièrement Florian FERGEAULT (07 57 17 42 63, florian.fergeault@tarn-amont.fr) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont



Copie à Sylvie et Philippe Aigouy



Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 25 août 2022

Nos Réf. : FF/JJC
N° : CCMGCCS220257
LR/AR

Monsieur AIGOUY Frédéric
689, Rue des Hauts Vivier
12100 MILLAU

Objet : Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn – Indivision AIGOUY

Monsieur le membre de l'indivision,

Par courrier du 24 janvier 2022, nous avons attiré une nouvelle fois votre attention sur le projet que la Communauté de communes de Millau Grands Causses et le Syndicat Tarn-amont portent depuis plusieurs années pour réaménager le méandre de St-Hilarin afin de redonner à la rivière sa place originelle et améliorer son fonctionnement lors des crues. Des démarches amiables ont été menées avec l'ensemble des propriétaires pour acquérir le foncier et ainsi permettre la réalisation de ces travaux d'intérêt général.

En tant que propriétaire en indivision de la parcelle cadastrée section F 628 et d'un bâtiment sur la zone concernée par le projet, nous avons eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises pour l'acquisition de cette parcelle et des accords amiables ont été trouvés.

La Communauté de communes vient par ailleurs, de finaliser la vente avec signature de l'acte pour les parcelles jouxtant la vôtre à savoir les parcelles à Mme et M. GOMEZ. Désormais, pour voir aboutir ce projet, notre collectivité a la nécessité d'acquérir cette dernière parcelle qui vous appartient.

Dans le courrier référencé ci-dessus, nous vous avons fait une proposition d'achat réévaluée à hauteur de 10 500€ pour les 3 370m² et le bâtiment en l'état, faisant suite à une discussion téléphonique préalable. Une demande d'engagement des démarches chez le notaire, vous a été demandé avant la fin du premier semestre. Ce délai est désormais passé, sans retour officiel de votre part.

Nous souhaitons profondément que cette acquisition soit réalisée à l'amiable comme pour toute la maîtrise foncière qui a été menée depuis 2012. Nous attendons donc un accord formel de l'indivision sur l'acceptation de ce prix de vente et la prise d'un rendez-vous chez votre notaire afin de conclure les démarches administratives.

Sans réponse avant le 14 septembre 2022, notre collectivité engagera une procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'une expropriation dès la fin du mois de septembre 2022. Cette mesure pourra conduire à la cession de votre parcelle au prix estimé des Domaines à hauteur de 3 700€ en 2017 (parcelle et bâtiment compris).

Mes services et plus particulièrement Florian FERGEAULT (07 57 17 42 63, florian.fergeault@tarn-amont.fr) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont

Destinataire

Frederic Aigo
682 Rue de l'Industrie
12105 Millau



Numéro de l'envoi: 1A 163 770 0142 7



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

JSC
Commande de Formes Millau
CS 80432
12105 Millau



Avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
des d'accès direct à l'information de distribution :
SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
TTC + prix d'un SMS)
Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
Téléphone :
- Les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
- du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :
- du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

Date: Prix: CRBT:
Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

En provenance de :

~~Frederic Aigo
682 Rue de l'Industrie
12105 Millau~~

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /
Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :
Signature
(Préciser Nom, Prénom si mandataire)
Signature Facteur*

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR: AR 1A 163 770 0142 7



Renvoyer à

JSC
Commande de Formes Millau
CS 80432
12105 Millau

PREUVE DE DÉPÔT



Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 25 août 2022

Nos Réf. : FF/JJC
N° : CCMGCCS220257
LR/AR

Monsieur AIGOUY Philippe
62 rue du Colonel Arnaud Beltrame
13420 GEMENOS

Objet : Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn –
Indivision AIGOUY

Monsieur le membre de l'indivision,

Par courrier du 24 janvier 2022, adressé à votre frère et en copie à votre attention, nous avons attiré une nouvelle fois l'attention sur le projet que la Communauté de communes de Millau Grands Causses et le Syndicat Tarn-amont portent depuis plusieurs années pour réaménager le méandre de St-Hilarin afin de redonner à la rivière sa place originelle et améliorer son fonctionnement lors des crues. Des démarches amiables ont été menées avec l'ensemble des propriétaires pour acquérir le foncier et ainsi permettre la réalisation de ces travaux d'intérêt général.

En tant que propriétaire en indivision de la parcelle cadastrée section F 628 et d'un bâtiment sur la zone concernée par le projet, nous avons eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises à M. Aigouy Frédéric pour l'acquisition de cette parcelle et des accords amiables ont été trouvés.

La Communauté de communes vient par ailleurs, de finaliser la vente avec signature de l'acte pour les parcelles jouxtant la vôtre à savoir les parcelles à Mme et M. GOMEZ. Désormais, pour voir aboutir ce projet, notre collectivité a la nécessité d'acquiescer cette dernière parcelle qui vous appartient.

Dans le courrier référencé ci-dessus, nous vous avons fait une proposition d'achat réévaluée à hauteur de 10 500€ pour les 3 370m² et le bâtiment en l'état, faisant suite à une discussion téléphonique préalable. Une demande d'engagement des démarches chez le notaire, a été demandé avant la fin du premier semestre. Ce délai est désormais passé, sans retour officiel.

Nous souhaitons profondément que cette acquisition soit réalisée à l'amiable comme pour toute la maîtrise foncière qui a été menée depuis 2012. Nous attendons donc un accord formel de l'indivision sur l'acceptation de ce prix de vente et la prise d'un rendez-vous chez votre notaire afin de conclure les démarches administratives.

Sans réponse avant le 14 septembre 2022, notre collectivité engagera une procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'une expropriation dès la fin du mois de septembre 2022. Cette mesure pourra conduire à la cessibilité de votre parcelle au prix estimé du Domaine à hauteur de 3 700€ en 2017 (parcelle et bâtiment compris).

Mes services et plus particulièrement Florian FERGEAULT (07 57 17 42 63, florian.fergeault@tarn-amont.fr) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont

Destinataire



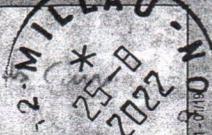
LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 163 770 0143 4



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur



Compte de Courrier Mallaivalon
CS 80436
A 2105 - A l'heure de la...

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT

Avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

Accès direct à l'information de distribution :

SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80

à € TTC + prix d'un SMS)

Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).

Téléphone :

Particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :

du vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :

du vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 556 000 000 - Siège Social : 1, rue de Courcel, Paris-8^e - 75019 Paris

En provenance de :

~~Compte de Courrier Mallaivalon
CS 80436
A 2105 - A l'heure de la...~~

SGR2 V22 - PIC 31A - 20171801T01 - 01119

Présenté / Avisé le : 25 08 2022
Distribué le :

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
Précisez le nom et le prénom
du mandataire

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 163 770 0143 4



SSC

Renvoyer à FRAB

Compte de Courrier Mallaivalon
CS 80436
A 2105 - A l'heure de la...



Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 25 août 2022

Nos Réf. : FF/JJC
N° : CCMGCCS220257
LR/AR

Madame AIGOUY Sylvie
707 A Rue des Hauts Vivier
12100 MILLAU

Objet : Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn – Indivision AIGOUY

Madame la membre de l'indivision,

Par courrier du 24 janvier 2022, adressé à votre frère et en copie à votre attention, nous avons attiré une nouvelle fois l'attention sur le projet que la Communauté de communes de Millau Grands Causses et le Syndicat Tarn-amont portent depuis plusieurs années pour réaménager le méandre de St-Hilarin afin de redonner à la rivière sa place originelle et améliorer son fonctionnement lors des crues. Des démarches amiables ont été menées avec l'ensemble des propriétaires pour acquérir le foncier et ainsi permettre la réalisation de ces travaux d'intérêt général.

En tant que propriétaire en indivision de la parcelle cadastrée section F 628 et d'un bâtiment sur la zone concernée par le projet, nous avons eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises à M. Aigouy Frédéric pour l'acquisition de cette parcelle et des accords amiables ont été trouvés.

La Communauté de communes vient par ailleurs, de finaliser la vente avec signature de l'acte pour les parcelles jouxtant la vôtre à savoir les parcelles à Mme et M. GOMEZ. Désormais, pour voir aboutir ce projet, notre collectivité a la nécessité d'acquérir cette dernière parcelle qui vous appartient.

Dans le courrier référencé ci-dessus, nous vous avons fait une proposition d'achat réévaluée à hauteur de 10 500€ pour les 3 370m² et le bâtiment en l'état, faisant suite à une discussion téléphonique préalable. Une demande d'engagement des démarches chez le notaire, a été demandé avant la fin du premier semestre. Ce délai est désormais passé, sans retour officiel.

Nous souhaitons profondément que cette acquisition soit réalisée à l'amiable comme pour toute la maîtrise foncière qui a été menée depuis 2012. Nous attendons donc un accord formel de l'indivision sur l'acceptation de ce prix de vente et la prise d'un rendez-vous chez votre notaire afin de conclure les démarches administratives.

Sans réponse avant le 14 septembre 2022, notre collectivité engagera une procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'une expropriation dès la fin du mois de septembre 2022. Cette mesure pourra conduire à la cessibilité de votre parcelle au prix estimé du Domaine à hauteur de 3 700€ en 2017 (parcelle et bâtiment compris).

Mes services et plus particulièrement Florian FERGEAULT (07 57 17 42 63, florian.fergeault@tarn-amont.fr) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont

Destinataire



Numéro de l'envoi : 1A 163 770 0144 1



RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Contenants du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

des d'accès direct à l'information de distribution :
 SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80
 TTC + prix d'un SMS).
 Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 Téléphone :
 Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :
 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

OTC
 Centre de Services Millau
 12105 Millau Cedex
 25-10-2022
 SGR2 V22 - PIC CA - 20171807701 - 01/19

Date : Prix : CRBT :

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr



Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

En provenance de :

~~OTC
 Centre de Services Millau
 12105 Millau Cedex~~

Présenté / Avisé le : 21/10/22
 Distribué le : 21/10/22

Je soussigné déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

Signature (Prénom, Nom et Prénom si mandataire)
 [Signature]

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature Facteur
 [Signature]

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION AR 1A 163 770 0144 1

Numéro de l'AR :



Renvoyer à FRAB

OTC
 Centre de Services Millau
 12105 Millau Cedex



Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 11 octobre 2022

Nos Réf. : FF/JJC
N° : CCMGCCS220319

Madame AIGOUY Sylvie
707 A Rue des Hauts Vivier
12100 MILLAU

LR/AR

Objet : Proposition d'Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn – Indivision AIGOUY

PJ : Délibération du bureau de la communauté du 30 mars 2022

Délibération du conseil de Communauté du 20 septembre 2022

Madame,

Par courrier du 22 aout 2022, nous avons attiré une nouvelle fois votre attention sur le projet que la Communauté de communes de Millau Grands Causses et le Syndicat Tarn-amont portent depuis plusieurs années dans le but de réaménager le méandre de St-Hilarin afin de redonner à la rivière sa place originelle et améliorer son fonctionnement lors des crues.

En tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée section F 628 supportant un bâtiment sur la zone concernée par le projet, nous vous avons fait une proposition d'achat réévaluée à hauteur de 10 500€ pour les 3 370m² et le bâtiment en l'état, faisant suite à une discussion téléphonique préalable. A cet égard, vous trouverez ci-joint copie de la délibération du bureau de la communauté du 30 mars dernier approuvant ces conditions financières.

Comme précisé dans le courrier précité et à défaut de manifestation de votre part, nous avons été contraints de proposer au conseil de communauté du 20 septembre dernier d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'exproprier votre bien. Vous trouverez copie de la délibération correspondante en pièce jointe.

Sauf erreur de notre part, le bien dont l'acquisition est envisagée est grevé d'une obligation de remise en état (arrêté préfectoral du 7 avril 1994) mise à la charge des donataires et vraisemblablement non réalisée à ce jour dont il sera fait état dans le cadre de la procédure d'expropriation envisagée.

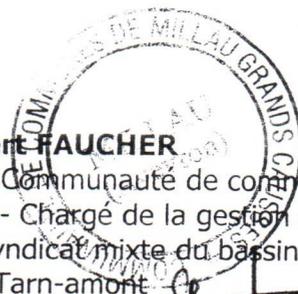
Nous restons à votre disposition pour échanger de vive voix sur cette opération, lors d'une réunion avec Madame la Présidente de la Communauté le **15 novembre prochain à 16 h** à l'hôtel de la communauté place des consuls.

Bien entendu, mes services et plus particulièrement Florian FERGEAULT (07 57 17 42 63, florian.fergeault@tarn-amont.fr) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont





Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 11 octobre 2022

Nos Réf. : FF/JJC
N° : CCMGCCS220319
LR/AR

Monsieur AIGOUY Phillippe
62 rue du Colonel Arnaud Beltrame
13420 GEMENOS

Objet : Proposition d'Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn – Indivision AIGOUY

PJ : Délibération du bureau de la communauté du 30 mars 2022
Délibération du conseil de Communauté du 20 septembre 2022

Monsieur,

Par courrier du 22 aout 2022, nous avons attiré une nouvelle fois votre attention sur le projet que la Communauté de communes de Millau Grands Causses et le Syndicat Tarn-amont portent depuis plusieurs années dans le but de réaménager le méandre de St-Hilarin afin de redonner à la rivière sa place originelle et améliorer son fonctionnement lors des crues.

En tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée section F 628 supportant un bâtiment sur la zone concernée par le projet, nous vous avons fait une proposition d'achat réévaluée à hauteur de 10 500€ pour les 3 370m² et le bâtiment en l'état, faisant suite à une discussion téléphonique préalable. A cet égard, vous trouverez ci-joint copie de la délibération du bureau de la communauté du 30 mars dernier approuvant ces conditions financières.

Comme précisé dans le courrier précité et à défaut de manifestation de votre part, nous avons été contraints de proposer au conseil de communauté du 20 septembre dernier d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'exproprier votre bien. Vous trouverez copie de la délibération correspondante en pièce jointe.

Sauf erreur de notre part, le bien dont l'acquisition est envisagée est grevé d'une obligation de remise en état (arrêté préfectoral du 7 avril 1994) mise à la charge des donataires et vraisemblablement non réalisée à ce jour dont il sera fait état dans le cadre de la procédure d'expropriation envisagée.

Nous restons à votre disposition pour échanger de vive voix sur cette opération, lors d'une réunion avec Madame la Présidente de la Communauté le **15 novembre prochain à 16 h** à l'hôtel de la communauté place des consuls.

Bien entendu, mes services et plus particulièrement Florian FERGEAULT (07 57 17 42 63, florian.fergeault@tarn-amont.fr) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont



Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 11 octobre 2022

Nos Réf. : FF/JJC
N° : CCMGCCS220319
LR/AR

Monsieur AIGOUY Frédéric
689, Rue des Hauts Vivier
12100 MILLAU

Objet : Proposition d'Achat d'une parcelle et d'un bâtiment dans le méandre de St-Hilarin à Rivière-sur-Tarn – Indivision AIGOUY

PJ : Délibération du bureau de la communauté du 30 mars 2022
Délibération du conseil de Communauté du 20 septembre 2022

Monsieur,

Par courrier du 22 aout 2022, nous avons attiré une nouvelle fois votre attention sur le projet que la Communauté de communes de Millau Grands Causses et le Syndicat Tarn-amont portent depuis plusieurs années dans le but de réaménager le méandre de St-Hilarin afin de redonner à la rivière sa place originelle et améliorer son fonctionnement lors des crues.

En tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée section F 628 supportant un bâtiment sur la zone concernée par le projet, nous vous avons fait une proposition d'achat réévaluée à hauteur de 10 500€ pour les 3 370m² et le bâtiment en l'état, faisant suite à une discussion téléphonique préalable. A cet égard, vous trouverez ci-joint copie de la délibération du bureau de la communauté du 30 mars dernier approuvant ces conditions financières.

Comme précisé dans le courrier précité et à défaut de manifestation de votre part, nous avons été contraints de proposer au conseil de communauté du 20 septembre dernier d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique en vue d'exproprier votre bien. Vous trouverez copie de la délibération correspondante en pièce jointe.

Sauf erreur de notre part, le bien dont l'acquisition est envisagée est grevé d'une obligation de remise en état (arrêté préfectoral du 7 avril 1994) mise à la charge des donataires et vraisemblablement non réalisée à ce jour dont il sera fait état dans le cadre de la procédure d'expropriation envisagée.

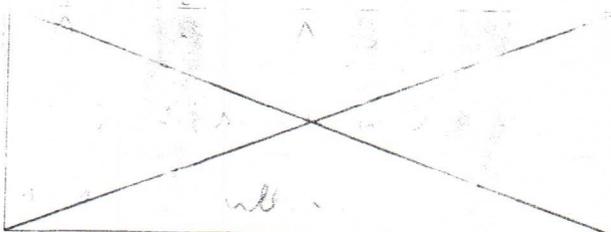
Nous restons à votre disposition pour échanger de vive voix sur cette opération, lors d'une réunion avec Madame la Présidente de la Communauté le **15 novembre prochain à 16 h** à l'hôtel de la communauté place des consuls.

Bien entendu, mes services et plus particulièrement Florian FERGEAULT (07 57 17 42 63, florian.fergeault@tarn-amont.fr) restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilbert FAUCHER

Vice-Président de la Communauté de communes
Millau Grands Causses - Chargé de la gestion de l'eau
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte du bassin versant
du Tarn-amont



SGR2 VZ2 - PIC 31A - 2017180701 - 0119



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 163 770 0155 7



Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 12/10/11
 Distribué le : 12/10/11

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

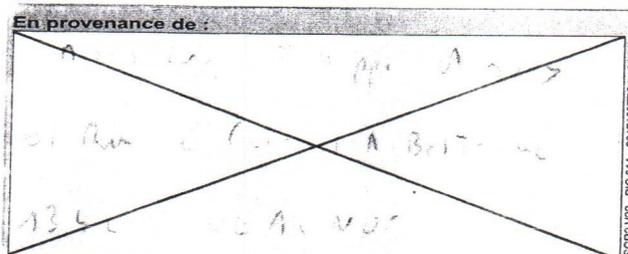
Autre :

Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

CC 705
CF 20430
12109 Miller



SGR2 VZ2 - PIC 31A - 2017180701 - 0119



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 163 770 0150 2



Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 12/10/2011
 Distribué le : 12/10/2011

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

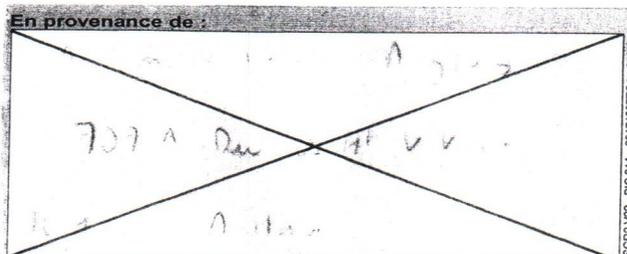
Autre :

Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

CC 705
CF 80432
12109 Miller



SGR2 VZ2 - PIC 31A - 2017180701 - 0119



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 163 770 0152 6



Renvoyer à

Présenté / Avisé le : 12/10/11
 Distribué le : 12/10/11

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre :

Signature (Précisez Nom et Prénom si mandataire)

Signature Facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

CC 705
CF 80432
12109 Miller



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 20 décembre 2022

N° : CSMGC220415

Monsieur Frédéric AIGOUY
689, rue les Hauts du Vivier
12100 MILLAU

LR/AR

Objet : Aménagement du méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn : notification du lancement conjoint de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire

PJ : Délibération du conseil de Communauté en date du 30/11/2022

Monsieur,

Par délibération n°2022 06 DEL 013 en date du 30 novembre 2022, la Communauté de communes Millau Grands Causses a approuvé le lancement conjoint de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de l'aménagement du méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn et de ce fait sollicite Monsieur le Préfet de l'Aveyron pour le lancement de celles-ci.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier la délibération correspondante ci-jointe qui est transmise également aux autres indivisaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuelle GAZEL



Présidente

Mon frère Frédéric Aigouy
 689 Rue les Hauts du Vivier
 12100 MILLAU

SGR2 V22 - PIC 31A - 20171107T01 - 0119

RECOMMANDÉ
 LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 163 770 0195 3



FM

Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 27/12/22
 Distribué le : 27/12/22

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
 (Prénoms, Nom et Prénom
 si mandataire)

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature
 du destinataire

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Communauté de Communes
 Millau grands Causses
 1 Place du Belfroi - CS 80432
 12104 MILLAU Cedex

Destinataire
 Mon frère Frédéric Aigouy
 689 Rue les Hauts du Vivier
 12100 MILLAU

La Poste SA, au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris



Numéro de l'envoi : 1A 163 770 0195 3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



FM Expéditeur

Les avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Communauté de Communes
 Millau grands Causses
 1 Place du Belfroi - CS 80432
 12104 MILLAU Cedex



Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO₂
laposte.fr/neutralitecarbone



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 20 décembre 2022

N° : CSMGC220417

Monsieur Philippe AIGOUY
62, rue du Colonel Arnaud Beltrame
13420 GEMENOS

LR/AR

Objet : Aménagement du méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn : notification du lancement conjoint de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire

PJ : Délibération du conseil de Communauté en date du 30/11/2022

Monsieur,

Par délibération n°2022 06 DEL 013 en date du 30 novembre 2022, la Communauté de communes Millau Grands Causses a approuvé le lancement conjoint de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de l'aménagement du méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn et de ce fait sollicite Monsieur le Préfet de l'Aveyron pour le lancement de celles-ci.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier la délibération correspondante ci-jointe qui est transmise également aux autres indivisaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuelle GAZEL



Présidente

Destinataire

Monsieur Philippe Aigouy
2 Rue du Colonel Arnaud
Deltrame
43420 GEMENOS



Numéro de l'envoi : 1A 163 770 0196 0

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Commune de Communes
Millau grands Causses
1 Place du Beffroi - CS80432
12104 MILLAU Cedex



avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
modes d'accès direct à l'information de distribution :
SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,34 € TTC + prix d'un SMS).
Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
Par téléphone :
Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :
du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) :
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

La Poste SA au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 366 000 000 - Siège Social : 19, rue du Colonel Pierre Avia - 75016 Paris

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr



Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

Informations détaillées de l'objet 1A16377001960

Nom/Prénom : 62 BOULEVARD ARNAUD BELTRAME 13420
GEMENOS

Gamme du produit : SIGNE - lettre recommandée

Historique des traces :

Date/Heure	Site de création	Statut
26/12/2022 22:19:24	131330 - VITROLLES PIC	AR trié en tri Départ TOULON PIC - 839650
26/12/2022 14:09:41	133110 - AUBAGNE PPDC	Objet flashé Distribué avec capture de signature
26/12/2022 14:09:41	133110 - AUBAGNE PPDC	Distribué le 26/12/22 à 14:09
26/12/2022 08:56:46	133110 - AUBAGNE PPDC	Parti en distribution avec PALM TL 1028
26/12/2022 06:46:06	133110 - AUBAGNE PPDC	Affecté au bordereau TL 1028
24/12/2022 11:21:36	133110 - AUBAGNE PPDC	Flashé en retour (objet non distribué)
24/12/2022 09:56:50	133110 - AUBAGNE PPDC	Deuxième présentation facteur le 24/12/2022 à 09:56
24/12/2022 08:43:15	133110 - AUBAGNE PPDC	Parti en distribution avec PALM TL 1028
24/12/2022 07:36:48	133110 - AUBAGNE PPDC	Affecté au bordereau TL 1028
21/12/2022 20:23:38	313170 - MIDI PYRENEES PIC	Trié à destination de VITROLLES PIC
21/12/2022 15:49:46	120270 - MILLAU PDC1	Entrée dans le réseau

A. J. J. J.

Informations relatives à la distribution de l'objet 1A16377001960

Type de contrôle : J'ai déjà identifié ce client

Date de première présentation : 26/12/2022

Date et Heure de signature : 26/12/2022 14:09

Adresse du destinataire : 62 BOULEVARD ARNAUD BELTRAME, FR, 13420 GEMENOS

IDRH : pRYS714

IMEI : 354710461750156

Objet ajouté en cours de tournée : 0

Signature :



Millau Grands Causses

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Millau, le 20 décembre 2022

N° : CSMGC220419

Madame Sylvie AIGOUY
707 A, rue les Hauts du Vivier
12100 MILLAU

LR/AR

Objet : Aménagement du méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn : notification du lancement conjoint de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire

PJ : Délibération du conseil de Communauté en date du 30/11/2022

Madame,

Par délibération n°2022 06 DEL 013 en date du 30 novembre 2022, la Communauté de communes Millau Grands Causses a approuvé le lancement conjoint de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire en vue de l'aménagement du méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn et de ce fait sollicite Monsieur le Préfet de l'Aveyron pour le lancement de celles-ci.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous notifier la délibération correspondante ci-jointe qui est transmise également aux autres indivisaires.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Emmanuelle GAZEL



Présidente

En provenance de :

Madame Sylvie Aigouy
707 A, rue les Hauts du
Vivier
12100 MILLAU

SGR2 V22 - PIC 31A - 2017180701 - 0119



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 1A 163 770 0197 7

Numéro de l'AR



FR

Renvoyer à FRAB



Présenté / Avisé le : 22/12/22
 Distribué le :
 Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI/Permis de conduire
 Autre :
 Signature (Nom et Prénom) : AIGOUY
 Signature Facteur*

*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Communauté de communes
Niveau grands Causses
1 Place du Belfroi - CS80432
12104 MILLAU Cedex

Destinataire

Madame Sylvie Aigouy
707 A, rue les Hauts du
Vivier
12100 MILLAU



Numéro de l'envoi : 1A 163 770 0197 7

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



FII Expéditeur

Les avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
 ■ Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
 ■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
 ■ Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Communauté de communes
Niveau grands Causses
1 Place du Belfroi - CS80432
12104 MILLAU Cedex



Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ATTESTATION

Je soussigné Gilbert Faucher, Maire de Paulhe, Vice-président de la Communauté délégué à la Gestion de l'Eau constate l'absence de :

Messieurs Frédéric et Phillipe AIGOUY, et Madame Sylvie AIGOUY

Au rendez-vous proposé ce jour à 16 h à la Communauté de Communes pour évoquer l'acquisition des parcelles situe au lieu-dit Saint Hilarin à Rivière sur Tarn dans le cadre du projet d'aménagement du méandre portant le même nom.

Fait pour valoir ce que de droit

Millau le 15 novembre 2022





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire mixte (en présentiel à la Halle Viaduc et en visioconférence), après convocation légale, sous la présidence de Madame Emmanuelle GAZEL.

Objet : Aménagement du méandre de Saint-Hilarin : acquisitions foncières.

Etaient présents : Christine BEDEL, Christian BOUDES, Didier CADAUX, Didier CARRIERE, Régis CARTAYRADE, Jacques COMMAYRAS, Arnaud CURVELIER, Yannick DOULS, Michel DURAND, Joël ESPINASSE, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Emmanuelle GAZEL, Catherine JOUVE, Olivier JULIEN, Thierry PEREZ, Patricia PITOT, Christophe SAINT-PIERRE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Martine BACHELET, Séverine PEYRETOU, Annie POLYCARPE, Philippe RAMONDENC.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :
- Séverine PEYRETOU à Emmanuelle GAZEL

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Secrétaire auxiliaire de séance : Madame Anne-Marie CHABERT.

Rapporteur : Gilbert FAUCHER

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur ;

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L. 1311-10 et L. 1311-9 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment pris en ses articles L1212-1 et L1211-1 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu, ensemble, la délibération du conseil de la Communauté n°2020 04 DEL 003 du 2 juin 2020 relatives à la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n° 12-2020- 08-05-12 du 5 août 2020 portant sur les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Millau Grands Causses, en particulier ses compétences en matière de tourisme et d'environnement ;

Vu la délibération n° 2017 2 DEL 010 du conseil de la Communauté du 22 février 2017 approuvant le projet de restauration du méandre du Tam à Saint Hilarin ;

Vu la délibération n ° 2018 4 DEL 015 du conseil de Communauté du 26 septembre 2018 approuvant la maîtrise d'ouvrage déléguée du SMBVTAM à la Communauté et la convention afférente en date du 22 octobre 2018 ;

Vu la délibération du conseil de la Communauté n°2021 04 DEL 006A du 29 avril 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil de la Communauté au Bureau communautaire ;

Vu les délibérations n°2016 2 DEL 19 du 30 mars 2016 et n°2019 04 DEL 009bis du 2 octobre 2019 du conseil de la communauté relatives aux acquisitions foncières liées à l'aménagement du méandre de Saint-Hilarin ;

Vu la délibération relative aux acquisitions foncières liées à l'aménagement du méandre de Saint-Hilarin ;

Considérant qu'au regard du montant de l'acquisition envisagée, l'avis de la direction de l'immobilier de l'Etat n'est pas requis ;

Pour la réalisation des travaux de restauration du méandre de Saint-Hilarin sur la Commune de Rivière sur Tarn, la Communauté doit avoir la maîtrise foncière des parcelles incluses dans le projet. Compte-tenu de l'ampleur des travaux et des délais liés à leur réalisation, les conditions initiales d'acquisition négociées avec les propriétaires concernés ont été remises en cause. Il y a donc lieu, après renégociations, de les réviser concernant les parcelles suivantes :

- ✦ n° 625, 626, 627 et 908 sections F sur la commune de Rivière-sur-Tarn appartenant à Monsieur et Madame GOMEZ. Cette acquisition est renégociée au prix de **30 400€** pour 8 425 m². Le versement d'un dédommagement de 1 600 € à Monsieur LASMAYOUS, fermier, au titre du préjudice agricole, demeure inchangé.
- ✦ n° 628 section F et d'un bâtiment sur la commune de Rivière-sur-Tarn appartenant à Madame et Messieurs Sylvie, Frédéric et Philippe AIGOUY. Cette acquisition est renégociée au prix de **10 500 €** pour 3 370 m².

Les sommes correspondantes sont inscrites au budget.

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Bureau de la Communauté, à l'unanimité des membres présents (Arnaud CURVELIER ne prend pas part au vote) :

1 - approuve la révision des montants liés aux acquisitions suivantes :

- parcelles n° 625, 626, 627 et 908 section F sises sur la commune de Rivière sur Tarn au prix de 30 400 € pour 8 425 m², ainsi que le versement d'un dédommagement de 1 600 € au fermier, au titre du préjudice agricole,
- parcelle n° 628 section F pour 3 370 m² au prix de 10 500 €,

2 - autorise Madame la Présidente à effectuer toutes les formalités nécessaires à ces opérations et à signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération, en ce compris la signature des promesses de vente ainsi que les ventes subséquentes.

Fait et délibéré à Millau,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
La Présidente,
Emmanuelle GAZEL